

Le Comité régional,

Ayant examiné la première partie du rapport du Sous-Comité du Programme général de travail;¹

Reconnaissant que le Sous-Comité, en tant qu'organe fonctionnel du Comité régional, doit participer plus activement encore aux travaux de l'Organisation;

Approuvant la recommandation du Sous-Comité selon laquelle, puisqu'il a participé dès le début à l'étude des structures de l'OMS eu égard à ses fonctions, son mandat devrait être élargi pour inclure l'analyse des incidences des résolutions WHA33.17 et WHA33.19,

1. FAIT SIENNES les vues exprimées par les membres du Sous-Comité sur l'impact dans les pays des activités de coopération de l'OMS au niveau des programmes élargis de vaccination et des programmes de lutte contre les maladies diarrhéiques;
2. PRIE le Directeur régional de prendre en compte les recommandations du Sous-Comité lorsqu'il élaborera les futurs programmes de coopération;
3. PRIE les membres du Sous-Comité de continuer à :
 - 1) revoir et analyser les répercussions de la collaboration de l'OMS avec les Etats Membres;
 - 2) revoir, suivre et évaluer les stratégies régionales d'instauration de la santé pour tous d'ici l'an 2000;
4. MODIFIE le mandat du Sous-Comité pour y inclure tous les travaux relatifs à l'étude des structures de l'OMS eu égard à ses fonctions que le Sous-Comité lui-même, à la demande du Directeur régional, jugera pertinent d'entreprendre.

I

Document WPR/RC31/14.